



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **30 janvier 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

PRESTATION DE SERMENT EN COURS DE LEGISLATURE DE MONSIEUR YVES ZEHFUS

Le Conseil municipal

DECIDE

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la lettre du Service des votations et élections du 21 novembre 2017.

Vu la démission de Monsieur Eric BAIER, Conseiller municipal (VG),

Conformément à l'article 3 du règlement du Conseil municipal,

Il est procédé par Madame Nathalie VON GUNTEN, Présidente, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 30 janvier 2018 à l'assermentation de Monsieur Yves ZEHFUS, nouveau Conseiller municipal (VG).

Le serment a été prêté, par-devant l'assemblée, par Monsieur Yves ZEHFUS.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le **19 mars 2018**.

Confignon, le 7 février 2018

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN